



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS
CABINET DU PREFET**

N° Spécial

15 Mars 2021

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial CABINET du 15 Mars 2021

Arrêté	Date	CABINET	Page
CAB.DS.SIDPC N°2021-162	15.03.2021	Arrêté CAB/DS/SIDPC portant réquisition d'une société pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire .	3

Arrêté CAB/DS/SIDPC n°2021-162 du 15 mars 2021 portant réquisition d'une société pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Le préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la défense ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2215-1 ;

Vu le code de la santé publique, notamment son titre III de la troisième partie ;

Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, notamment son article 48 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de monsieur Laurent HOTTIAUX en qualité de préfet des Hauts-de-Seine (hors-classe) ;

Vu l'arrêté n°200-17846 du 24 août 2004 portant délégation aux préfets des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne dans le domaine du secours et de la défense contre l'incendie ;

Considérant qu'il convient de répondre à la problématique de saturation des hôpitaux ;

Considérant que la société TRANSDEV dispose d'une capacité de moyens roulants permettant de mettre en place des norias d'évacuation ;

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

En application du I de l'article 48 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 susvisé, la société TRANSDEV, dont le siège social est situé 3 allée de Grenelle – 92130 Issy-les-Moulineaux est réquisitionnée avec les moyens en personnel et en matériel dont elle dispose en vue d'exécuter la mission définie ci-après :

- Assurer les transports sanitaires dits secondaires de patients atteints du COVID-19 au moyen de bus.

ARTICLE 2 :

La réquisition est exécutoire dès réception du présent arrêté et jusqu'au 15 avril 2021.

ARTICLE 3 :

L'indemnisation de cette réquisition est régie par le code de la défense.

Dans les conditions prévues au code de justice administrative, le tribunal administratif pourra accorder au requis, à sa demande, une provision couvrant tout ou partie de l'indemnité à venir.

ARTICLE 4 :

Le non respect du présent arrêté est sanctionné par l'article L.3136-1 du code de la santé publique.

ARTICLE 5 :

Le présent ordre de réquisition sera notifié à monsieur Thierry MALLET, président directeur général de la société TRANSDEV.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 7 :

La sous-préfète, directrice de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, le directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine, le directeur de l'ordre public et de la circulation, et le maire d'Issy-les-Moulineaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 15 mars 2021

Le préfet

Signé

Laurent HOTTIAUX

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>